

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

École nationale de la magistrature : de la nécessité de revoir les programmes

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

DANS le cadre des visites régulières des administrations et entités placées sous sa tutelle, la ministre en charge de la Justice, Erlyne Antonela Ndembet-Damas a visité lundi le sanctuaire du pouvoir judiciaire qu'est l'École nationale de la magistrature (ENM). C'était juste au sortir de la cérémonie solennelle de rentrée des Cours et Tribunaux.

Accueillie par le nouveau DG, Pierre Ndong Aboghé, la garde des Sceaux a eu droit à une visite guidée dans les différentes composantes de l'établissement : bureaux administratifs, bibliothèque, salle informatique, sans oublier les salles de cours où elle a échangé avec les étudiants.

La visite s'est achevée par l'espace devant abriter la nouvelle annexe. Il y est prévu une bibliothèque aux normes requises, une salle de conférences, une salle de simulation d'audiences, une salle multimédia interconnectée à internet, une cafétéria, un restaurant... Le directeur général de l'ENM a saisi l'occasion pour présenter au membre du gouvernement la né-

cessité de revoir les programmes de formation en y intégrant les cours qui tiennent compte de l'éthique et de la déontologie des personnels judiciaires pour mettre fin à la crise de confiance entre justiciables et magistrats.

C'est avec la même vision qu'il compte renouer les partenariats avec l'École nationale de la magistrature de Bordeaux, l'École de greffiers de Dijon et l'École supérieure de magistrature (ERSU) de Porto-Novo, au Bénin, dans le cadre de l'OHADA. Le but étant ici d'éviter à l'ENM d'être en marge de la communauté juridique et judiciaire internationale. Une ambition à laquelle se greffe la volonté de s'ouvrir aux formations dont celle d'huissiers de justice et des agents de la Sécurité pénitentiaire.

M. Ndong Aboghé a également relevé les avancées et les acquis obtenus par l'ENM grâce à l'implication des plus hautes autorités, en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).



Photo: DR

La garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, dans les locaux de l'ENM.



AMBASSADE
DE FRANCE
AU GABON

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'APPEL D'OFFRES

CESSION D'UN IMMEUBLE DOMANIAL A LIBREVILLE

L'Ambassade de France au Gabon informe le public de la mise en vente de l'ensemble immobilier abritant l'ex-Trésorerie situé en centre-ville à l'angle de l'avenue Colonel Parant / capitaine de vaisseau Mortenol :



L'ensemble immobilier, vendu en l'état, établi sur un terrain de 591 m², se compose d'un immeuble à usage de bureaux et d'habitation sur deux étages, ainsi que d'une annexe destinée au stockage et au gardiennage, et comportant un groupe électrogène.

Vendeur : AMBASSADE DE FRANCE AU GABON

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'une des deux adresses ci-dessous :

Secrétariat général de l'Ambassade de France

1, rue Pont Pirah – Libreville

Tél. : 011 79 70 00

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du Secrétariat général, du lundi au vendredi de 8h à 12h / Téléphone : 011 79 70 00.

Courriel : scg.libreville-amba@diplomatie.gouv.fr

La consultation du dossier peut être effectuée sur place. Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des offres : 15 novembre 2022.